

## RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté du 22 Mars 2004 du Ministère de l'intérieur

**EXTENSION de CLASSEMENT n° 05/1  
sur le PROCÈS-VERBAL n° 04 - H - 013**

Procès-verbal  
concernant : **Tourelle de désenfumage à jet vertical**

Référence : TN VAT 100 6P

Demandeur : **Société ASPIRNOVA 2000**

Via Della Giardina, 11

I - 20052 MONZA

Objet de l'extension : **Une gamme de tourelles de désenfumage à jet vertical :**

Références : TN VAT 20 4P, TN VAT 30 4P, TN VAT 40 4P, TN VAT 50 4P,  
TN VAT 60 4P, TN VAT 70 6P, TN VAT 80 6P et TN VAT 90 6P

Durée de validité : Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence. Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence, soit le :  
**13 janvier 2009.**

Passé cette date, elle ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence, délivrée par la Station d'Essais du CTICM.  
Elle n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ce même procès-verbal, sauf mention explicite dans le texte.

**Cette extension de classement comporte 15 pages.  
Seule la reproduction intégrale de ce document permet l'exploitation normale des résultats.**